







La période qui s'ouvre à compter du 11 mai va voir les agents de la SUGE, qui sont déjà pour partie sur le terrain depuis deux mois, encore plus sollicités et exposés au Covid-19. Depuis le début de cette crise sanitaire, la CFDT intervient quotidiennement auprès de la direction pour obtenir les moyens de protection nécessaires à l'accomplissement de leur métier en toute sécurité. Revendications.

LA POSITION DE LA CFDT EST CLAIRE

PAS DE PRODUCTION SANS PROTECTION!

Les agents de la SUGE qui assurent des missions doivent être systématiquement équipés. En l'absence de protection, il n'est pas envisageable que les cheminotes et les cheminots mettent potentiellement en danger leur santé et celle de leurs proches. •

MASQUES

La CFDT revendique le port du masque FFP2, le seul pouvant assurer une protection efficace face au Covid-19 pour le personnel amené à rompre les gestes barrières de distanciation dans leurs missions. L'agent SUGE est en droit de s'extraire de toute situation présentant un risque pour sa santé.

GESTES BARRIÈRES

Nous invitons les agents à respecter les gestes barrières : une distance minimale d'un mètre à 360° doit être la règle, sur le terrain ou dans les locaux.













TECHNIQUES D'INTERVENTION (TIS)

Compte tenu des recommandations du ministère des Sports, **il n'est pas envisageable** d'effectuer des séances en dojo et des séances qui ne respecteraient pas les gestes barrières.

VÉHICULES

La CFDT a réclamé la limitation à deux agents par véhicule. Lors de la réunion métier du 7 mai, le directeur de la Sûreté a confirmé que deux agents étaient le maximum et qu'ils devaient pouvoir porter un masque s'ils le souhaitent. ●

VERBALISATION

La CFDT a demandé à la Direction de la Sûreté de ne pas mettre en insécurité juridique les agents.

Seul un texte législatif peut habiliter les agents à constater l'absence de masque ou d'attestation.

INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE

La CFDT revendique zéro perte de salaire, EVS compris. C'est pour cela qu'elle a exigé des compensations financières pour la période de crise avec l'extension de l'indemnité de continuité de service (ICS), l'extension de l'indemnité d'utilisation à la réserve et l'indemnité de non-affectation à un roulement. À défaut de l'application de ces justes mesures, l'indemnité compensatrice exceptionnelle de service restreint (ICESR) - calquée sur les principes et les barèmes de l'indemnité compensatrice de représentation destinée aux représentants du personnel et définie au GRH 0612 - doit être attribuée à tous les agents qui ont été mis en réserve à domicile et dès lors qu'il y a eu modification ou absence de prévisionnel.

FICHE SANITAIRE

La direction a souhaité introduire un questionnaire de santé lors de la reprise. La CFDT est intervenue en CSE pour dénoncer cette pratique illégale. Faites-nous remonter toutes vos difficultés en écrivant à contact@cfdtcheminots.org

PRIME EXCEPTIONNELLE

LA CFDT REVENDIQUE UNE PRIME DE 1 000 EUROS MINIMUM

Dès le 27 avril, par un courrier à la DRH, la CFDT a exigé des compensations financières pour l'ensemble des cheminots, intégrant notamment la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Les missions déléguées par l'État et issues du décret fixant les obligations sanitaires dans les transports imposent une charge supplémentaire pour les agents de la SUGE. La CFDT rappelle que l'État ne peut pas décharger sa responsabilité sur un opérateur sans autre forme de procès. Les agents de la SUGE doivent avoir une juste compensation.

MANAGERS

Nous avons demandé de la souplesse dans les objectifs à atteindre. La priorité est la santé de tous. Lors de la table ronde métier du 7 mai, le directeur de la Sûreté a indiqué qu'il était primordial d'accompagner tous les agents lors de leur retour. Les objectifs de production sont secondaires.

COACTIVITÉ

La CFDT demande qu'une fiche de prévention commune soit créée, reprenant les gestes barrières et les nouvelles pratiques métier lors des missions exercées en coactivité avec les EMI, les agents d'escale, les contrôleurs et les forces de l'ordre.









